

# **\* COMPTE RENDU DE SEANCE \***

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 22 septembre 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEOAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER, André BEYSSAC.

### **ABSENTS :**

Yannis AL MAHDI, Zeina KHAIR-LAFOND.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Marie-Jo BASSON à Daniel GOUX, Philippe NICOLINO à Françoise CHAVAGNE, Catherine GUILLEN-AVEZ à Noureddine MESBAHI, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Céline ANDRIEU à Corinne DUBOS, Patrice MANGEREST à Annie TARAVEL, Marguerite JEGER à Willy PLAZZI, Frédéric RODRIGUES à Catherine LAVAL.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.**

.../...

**Communication n° 11.098 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de juin, juillet et août 2011)**

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant les mois de juin, juillet et août 2011.

**Délibération n° 11.099 : RESSOURCES HUMAINES : Créations et transformations de postes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE huit créations et cinq suppressions de postes, telles que validées en Comité Technique Paritaire du 8 septembre 2011 ; DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget 2011.

**Délibération n° 11.100 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'ingénieur territorial chargé d'opérations « Bâtiments »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal CREE un poste d'ingénieur territorial chargé d'opérations « Bâtiments » de catégorie A, comme acté par le C.T.P. en séance du 8 septembre 2011 ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 11.101 : RESSOURCES HUMAINES : Poste de chargé d'opérations « Bâtiments » - Actualisation des missions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de revaloriser l'emploi de chargé d'opérations « Bâtiments » en catégorie A, sur le grade d'ingénieur territorial, comme acté par le C.T.P. en séance du 8 septembre 2011 ; s'il s'avérait qu'en application de l'article 3 de la loi n° 84-53, il doit être fait appel à un agent contractuel pour répondre aux besoins spécifiques du service, FIXE la rémunération sur la base de l'indice brut 588 et ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur territorial et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 11.102 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel de responsable des travaux structurants**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de responsable des travaux structurants sur la base de l'indice brut 701 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur principal, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 11.103 : RESSOURCES HUMAINES : Modification de la rémunération de l'emploi contractuel de directeur de la communication**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de directeur de la communication sur l'indice brut non plus 830 mais 701, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité correspondant au grade de directeur, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

**Délibération n° 11.104 : RESSOURCES HUMAINES : Adoption d'un règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de service et aux conditions de remisage à domicile**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE tel que présenté le règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de la collectivité par les agents, règlement validé définitivement par le C.T.P. le 8 septembre 2011.

**Adoption des procès-verbaux de séance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 16 juin et 7 juillet 2011.

**Délibération n° 11.105 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe « Usines-relais » - Admission de titres de recettes en non-valeur - Exercices 2001 à 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrecouvrables relatifs aux exercices 2001 à 2010, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées ; IMPUTE le montant de la dépense aux articles 654 du budget principal (2.880,92 €) et du budget annexe « Usines-relais » (12.893,53 €) de l'exercice en cours.

**Délibération n° 11.106 : URBANISME : ZAC du Triangle - Cessions foncières 3ème tranche - Acquisition d'une partie de la parcelle DH 1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de cessions foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC du Triangle, PRONONCE la désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle DH 164 (maternelle du groupe scolaire Brenier) et d'une partie de la parcelle DH 134 (Maison de quartier Diderot et Relais d'assistantes maternelles) ; APPROUVE la cession de ces parcelles au prix de 55 €/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 336.310 € dont 258.335 € pour les parcelles DH 134 et 164 représentant 4697 m<sup>2</sup> et 77.975 € environ pour la partie de la parcelle DH 64 ; APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle DH 1 au prix de 55 €/m<sup>2</sup>, soit 30.360 € (pour 552 m<sup>2</sup>) ; AUTORISE Madame le Maire à signer les actes authentiques ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que la recette relative à la vente sera imputée à l'article 775 ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 30.360 € ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 1.800 € seront imputées à l'article 2111.

= Arrivée de Monsieur Al Mahdi à 19 heures 35 =

**Délibération n° 11.107 : URBANISME : Acquisition d'un tènement du domaine public communautaire (parking de l'hôtel de ville)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain et notamment du projet de réaménagement de l'ensemble du parking situé derrière la mairie, APPROUVE l'acquisition à titre gratuit d'un tènement du domaine public communautaire situé sur l'actuel parking (459 m<sup>2</sup> environ) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tous les autres documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à environ 1.300 € seront imputées à l'article 2111.

**Délibération n° 11.108 : URBANISME : Projet de construction de boxes de garage sur le parking de la mairie - Mise en oeuvre d'une procédure de déclassement préalable à l'aliénation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, pour permettre la reconstitution de quinze boxes en contrepartie des garages privatifs qui vont être démolis dans le cadre de la ZAC du Triangle ainsi que le réaménagement de l'ensemble de l'aire de stationnement, APPROUVE le projet de déclassement d'une partie des parcelles DH 186 et DH 195 correspondant à une partie de l'actuel parking public de la mairie ; AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de déclassement préalable à l'aliénation des boxes à construire, avec notamment l'organisation d'une enquête publique, et à signer tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à la mise en oeuvre de l'enquête publique, estimées à 1.000 € pour les frais du commissaire enquêteur, seront imputées à l'article 6228.

**Délibération n° 11.109 : URBANISME : Cession d'une partie de la parcelle AT 120 sise chemin du Lortaret**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à la SCI Vaillance Immobilière d'une partie de la parcelle AT 120 au prix de 60 €/m<sup>2</sup>, soit 54.000 € pour 900 m<sup>2</sup> ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775.

**Délibération n° 11.110 : URBANISME : Convention de réalisation et de remise d'ouvrages avec E.R.D.F. relative à l'implantation de câbles électriques sur la parcelle AD 200 (raccordement de l'aire d'accueil des gens du voyage au réseau public)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le raccordement de la future aire d'accueil des gens du voyage au réseau public, APPROUVE la conclusion avec E.R.D.F. d'une convention de réalisation et de remise d'ouvrages électriques de distribution publique concernant la parcelle communale AD 200, ce moyennant un prix global et forfaitaire de 10.400 €HT acquitté par E.R.D.F. ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que la fiche d'identité « propriétaire », le plan et l'attestation de propriété, puis l'acte authentique ; DIT que la recette afférente sera imputée à l'article 2312.

**Délibération n° 11.111 : URBANISME : Convention de servitude avec E.R.D.F. pour permettre le raccordement aux réseaux de l'installation électrique du groupe scolaire Joseph Brenier**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le raccordement aux réseaux de l'installation électrique du groupe scolaire Joseph Brenier, APPROUVE la passation avec E.R.D.F. d'une convention de servitude relative à la parcelle communale DH 164, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que la fiche d'identité « propriétaire » et le plan d'implantation, puis l'acte authentique.

**Délibération n° 11.112 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Mise à disposition, installation et maintenance d'un réseau d'affichage à vocation d'information publique pour six ans - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales de l'opération « Mise à disposition, installation et maintenance d'un réseau d'affichage à vocation d'information publique pour six ans » (implantation de panneaux sur le domaine public communautaire avec 50 % des faces réservées à l'affichage municipal et 50 % à disposition du prestataire, ce dernier étant rémunéré par le droit d'exploitation publicitaire) ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée sous forme d'appel d'offres

ouvert conformément aux dispositions du code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à, le cas échéant, déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général.

**Délibération n° 11.113 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension du groupe scolaire Mi-Plaine - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet d'extension du groupe scolaire Mi-Plaine, y compris le montant prévisionnel du marché, à hauteur de 4.207.600 € HT (valeur mars 2010) ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée sous forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 26 II 5° du code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313 (programme TP07).

**Délibération n° 11.114 : Marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques des équipements communaux et de celles du FLPA du Clairon - Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le C.C.A.S. en application de l'article 8 du code des marchés publics**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes composé de la Ville de Saint-Priest et du C.C.A.S. de Saint-Priest, pour l'exploitation des installations thermiques des équipements municipaux et de celles du FLPA du Clairon ; ACCEPTE que la Ville de Saint-Priest soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ; APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement telle qu'elle est présentée ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents y relatifs.

**Délibération n° 11.115 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Création d'un jardin potager collectif square Jules Ferry - Demande de subvention au Grand Lyon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE une subvention du Grand Lyon pour la création d'un jardin potager collectif square Jules Ferry ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et documents inhérents à la demande et à la perception de cette subvention ; DIT que la recette afférente sera inscrite à l'article 13251.

**Délibération n° 11.116 : AFFAIRES CULTURELLES : Renouvellement du dispositif de la carte M'ra - Conventions avec la Région Rhône-Alpes (C.C.T.A. et cinéma « Le Scénario »)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion avec la Région Rhône-Alpes des deux conventions fixant les modalités du partenariat relatif à la mise en œuvre du dispositif de la carte « M'ra ! » au Centre Culturel Théo Argence et au cinéma « Le Scénario » ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces conventions.

**Délibération n° 11.117 : VIE ASSOCIATIVE : Subventions exceptionnelles Complément**

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions votées le 27 janvier 2011 en octroyant 250 € à l'association « Plaisir d'Antan » et 2.000 € au centre social La Carnière (subventions complémentaires de fonctionnement imputées à l'article 6745).

**Délibération n° 11.118 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du CCTA pour l'association « Allez Champion » le 22/10/2011 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Allez Champion », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du C.C.T.A. le 22 octobre 2011.

**Délibération n° 11.119 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour le Pôle Emploi de Saint-Priest le 24/11/2011 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au Pôle Emploi de Saint-Priest, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 24 novembre 2011.

**Communication n° 11.120 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2010 de la Communauté urbaine de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2010 de la Communauté urbaine de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**Délibération n° 11.121 : AFFAIRES PUBLIQUES : Modalités financières de mise à disposition de locaux municipaux et de moyens pour les partis politiques organisant des élections primaires ou toute autre consultation analogue**

A la majorité des suffrages exprimés (par 34 voix Pour et 6 voix Contre, Abstentions : 2), le Conseil Municipal ADOPTE les dispositions financières suivantes pour la mise à disposition de locaux communaux à tout parti politique régulièrement déclaré afin d'y tenir des élections primaires ou toute autre consultation analogue :

- ⇒ Gratuité des locaux et matériels de vote nécessaires à l'organisation des scrutins ;
- ⇒ Contribution financière forfaitaire due par le parti politique utilisateur pour chacune des prestations suivantes nécessitant la mise à disposition de moyens humains :
  - livraison et enlèvement du matériel de vote : 25,00 € de l'heure,
  - montage et démontage des bureaux de vote : 25,00 € de l'heure,
  - service de gardiennage les jours des élections : 125,00 € par jour et par bureau de vote ;

DIT que les recettes seront affectées à l'article 70878.

**La séance est levée à vingt heures quarante.**

**Le Maire,  
Martine DAVID**